

MERCREDI 11 AOUT 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 11^e jour du mois d'aout deux mille vingt et un à 16h00, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau sous la présidence de monsieur le maire, Robert Meyer, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc St-Aubin, conseiller #3, par téléphone
Vacant, conseiller #4
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5
Barbara Mapp, conseillère #6

Conseillers absents : Marc Ballard, conseiller #2

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement

Assiste également à la séance, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens qui agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

1.0 OUVERTURE

Monsieur Robert Meyer constate qu'il y a quorum et annonce l'ouverture de la séance à 16h10.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

210811-01 **Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Mandater la firme DHC Avocats pour intenter une procédure en injonction
 - 3.2 Mandater la firme Alary, St-Pierre & Durocher pour une opération cadastrale
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

3.0 RÉSOLUTIONS

3.1 MANDATER LA FIRME DHC AVOCATS POUR INTENTER UNE PROCÉDURE EN INJONCTION

210811-02 **Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

QUE le conseil municipal de Boileau mandate la firme DHC Avocats pour intenter une procédure en injonction et dommage pour le non-respect d'une mise en demeure.

Adopté à la majorité

Madame la conseillère Barbara Mapp enregistre sa dissidence

3.2 MANDATER LA FIRME ALARY, ST-PIERRE & DUROCHER POUR UNE OPÉRATION CADASTRALE

210811-03 **Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

QUE le conseil municipal de Boileau mandate la firme Alary, St-Pierre & Durocher Arpenteurs-géomètres pour une opération cadastrale.

Adopté à la majorité

Madame la conseillère Barbara Mapp enregistre sa dissidence

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) citoyens présents

Monsieur le maire répond aux questionnements des citoyens

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

210811-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la séance soit et est levée à 16h14

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

POUR APPROBATION